

Conseil de sécurité

Distr. générale
20 septembre 2000

Résolution 1321 (2000)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4199e séance, le 20 septembre 2000

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 1270 (1999) du 22 octobre 1999, 1289 (2000) du 7 février 2000, 1313 (2000) du 4 août 2000 et 1317 (2000) du 5 septembre 2000, ainsi que toutes ses autres résolutions pertinentes et les déclarations de son président sur la situation en Sierra Leone,

1. *Décide* de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone jusqu'au 31 décembre 2000;

2. *Décide également* de réexaminer la situation le 31 octobre 2000 au plus tard;

3. *Décide* de demeurer activement saisi de la question.

00-65103 (F)